BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITÉ



البنـك التـونسـي للتـضـامن

BTS BANK

Tunis, le 29/10/2026

AVIS DE CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2026

La Banque Tunisienne de Solidarité **BTS Bank** annonce l'ouverture d'un concours externe, pour le recrutement de **Quatre (4) Gestionnaires et Vingt (20) Agents d'Exécution** conformément aux profils décrits ci-après :

I. PROFILS ET NOMBRE DE POSTES OUVERTS :

1. Gestionnaires (04) :

N° D'ORDRE	INTITULE DU POSTE	Lieux d'Affectation	Nombre de Postes	Réf du Poste	Diplôme et Spécialité
1	Gestionnaire en assurances bancaires et garanties	Tunis	2	G01	**Diplôme de licence (bac + 3 : système LMD)** **Spécialité demandée:** sciences de gestion, droit, sciences économiques ou spécialités équivalentes
2	Gestionnaire	Agence Béja	1	G02	**Diplôme de licence (bac + 3 : système LMD)** **Spécialité demandée:** sciences de gestion, sciences économiques ou spécialités équivalentes
3	Gestionnaire	Agence Sousse	1	G03	**Diplôme de licence (bac + 3 : système LMD)** **Spécialité demandée:** sciences de gestion, sciences économiques ou spécialités équivalentes
	TOTAL		**4**		

2. Agents d'Exécution (20) :

N° D'ORDRE	INTITULE DU POSTE	Lieux d'Affectation	Nombre de Postes	Réf du Poste	Diplôme et Spécialité
1	Agent d'exécution	DC Recouvrement, Contentieux et Garanties Tunis	2	**A01**	**Diplôme de Baccalauréat** toutes Spécialités **Ou** **Diplôme équivalent au Baccalauréat : Brevet de technicien professionnel BTP : Spécialité demandée:** gestion – commerce – ou administration ou spécialités équivalentes
2		Département des Ressources Humaines- Tunis	1	**A02**	
3		Agence Zaghouan	1	**A03**	
4		Agence Ariana	1	**A04**	
5		Agence Gafsa	1	**A05**	
6		Agence Tozeur	1	**A06**	
7		Agence Ben Arous	1	**A07**	
8		Agence Tataouine	1	**A08**	
9		Agence Medenine	1	**A09**	
10		Agence Kebili	2	**A10**	
11		Agence Mahdia	1	**A11**	
12		Agence Siliana	1	**A12**	
13		Agence Bizerte	1	**A13**	
14		Agence le Kef	1	**A14**	
15		Agence Jendouba	1	**A15**	
16		Agence Sfax 2	1	**A16**	
17		Direction Régionale Nord Est Tunis -	2	**A17**	
	TOTAL		**20**		

II. CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION AU CONCOURS DE RECRUTEMENT:

- Être de nationalité tunisienne et bénéficie de tous ses droits civiques ;
- L'âge du candidat ne doit pas dépasser l'âge de 40 ans à la date de la clôture des inscriptions au concours. Les candidats ayant dépassé cet âge peuvent bénéficier de l'exception prévue par le décret n° 2006-1031 du 13 avril 2006, fixant des dispositions particulières pour la détermination de l'âge maximum.

  Pour **les gestionnaires**, la condition d'âge n'est pas prise en considération pour les candidats dont le chômage a duré plus de 10 ans et qui sont inscris au bureau de l'emploi, conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi de finances pour l'année 2025.

  Les candidats concernés doivent présenter les documents justificatifs requis, qui sont spécifiés dans la convocation qui leur sera adressée à cet effet en cas de leur présélection.
- Être titulaire du diplôme exigé dans la spécialité prévue au tableau ci-dessus
- Le candidat titulaire d'un diplôme supérieur au niveau exigé ne sera pas retenu.
- Doit se présenter à l'ensemble des épreuves et entretiens du concours. Toute absence à l'une des épreuves entraîne l'élimination du candidat.
- Le candidat doit s'engager à exercer sur tout le territoire tunisien.
- N'a pas d'antécédents judiciaires.

NB :

- **Les diplômes universitaires des institutions étrangères et/ou privées ne seront acceptés qu'avec une attestation d'équivalence délivrée par les services compétents du Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur (portant la date et le numéro d'équivalence) qui doivent être saisis obligatoirement dans le formulaire d'inscription électronique ;**
- **Les diplômes équivalents au baccalauréat (BTP) doivent obéir aux termes du décret N°2009-2139 du 8 juillet 2009 tel que complété et modifié par les textes subséquents, afférent à la classification nationale des qualifications ;**
- **L'expérience professionnelle n'est pas exigée ;**
- **En cas d'égalité des scores individuels, les candidats ex-aequo seront classés en privilégiant le plus âgé. Cette règle est observée tout au long des étapes du concours ;**
- **Le candidat ne peut postuler qu'à un seul poste sous peine de rejet de sa candidature.**

III. ETAPES DU CONCOURS DE RECRUTEMENT :

1. Inscription des candidatures en ligne :

Le candidat répondant aux conditions de participation au concours et souhaitant postuler à l'un des postes susvisés, doit obligatoirement s'inscrire sur le site web de la Banque Tunisienne de Solidarité BTS BANK : www.concours-btsbank.com.tn **durant la période des inscriptions indiquées ci-après.**

- Les données introduites par le candidat, lors de l'inscription en ligne, doivent être exactes sous peine de rejet de sa candidature.
- Les informations saisies par le candidat peuvent être modifiées durant la période d'acceptation des inscriptions (jusqu'à la date limite de réception des candidatures) à l'exception des données suivantes (qui ne peuvent pas être rectifiées) : 1-le numéro de la Carte d'identité Nationale, 2-adresse e-mail personnelle et 3-numéro de téléphone. Une confirmation d'inscription sera automatiquement adressée au candidat via son email personnel comportant les paramètres d'accès à son compte (un Login ou identifiant et un mot de passe) pour pouvoir remplir le formulaire d'inscription au concours selon le poste demandé. (Tout candidat doit disposer d'une adresse e-mail).
- Le formulaire d'inscription doit être joint au dossier du candidat en cas de son acceptation préliminaire.

NB :

- Les candidats sont invités à prêter l'attention nécessaire pour éviter toutes erreurs de saisie et trouver leur candidature éliminée en conséquence. Les candidats gagneraient à saisir leurs informations sur la base de leurs documents physiques (CIN, diplôme, de relevé de notes).
- Les notes et les moyennes à saisir par le candidat doivent être obligatoirement sur 20 avec deux (02) chiffres après la virgule, aucun arrondissement de la note ou de la moyenne n'est accepté.

2. Période des inscriptions au concours :

- **Date d'ouverture des inscriptions en ligne : Mercredi 04/11/2026 à midi;**
- **Date de clôture des inscriptions en ligne : Jeudi 03/12/2026 à midi.**

A la date de clôture des inscriptions :

- Aucune nouvelle candidature n'est acceptée,
- Aucune modification n'est autorisée pour les candidatures déjà enregistrées,
- La candidature considérée par la banque est celle intégrant les dernières modifications du candidat à la date limite des inscriptions des candidatures.

IV. PRESELECTION AUTOMATIQUE DES CANDIDATURES :

Les candidats seront présélectionnés sur la base des scores individuels. Ce score est obtenu suite à l'inscription en ligne qui sera calculé selon le barème suivant :

- **Pour les gestionnaires (candidats postulant avec le diplôme de Licence) :**
  - La moyenne finale du concours du baccalauréat (المعدل النهائي) pondérée à **40%** ;
  - La moyenne de la dernière année de la Licence sur 20 pondérée à : **60 %.**

Score = Moyenne du Baccalauréat × 40% + Moyenne de la dernière année de la Licence × 60%

Il est à noter que la moyenne générale de la troisième année de la Licence est celle mentionnée sur le diplôme ou sur le relevé des notes.

- **Pour les agents d'exécution (candidats postulant avec le diplôme de Baccalauréat ou BTP) :**
  - La moyenne finale du concours du baccalauréat ou BTP (المعدل النهائي) pondérée à 100%

Score = Moyenne du Baccalauréat ou du BTP × 100%

N.B : Ne seront pas pris en considération :

- Les candidatures incomplètes ou qui ne répondent pas aux critères et conditions mentionnés dans l'avis du concours.
- Les candidatures comportant des données inexploitables ou mensongères ou erronées.
- Aucune rectification des données ne sera opérée.

V. INVITATION DES CANDIDATS PRESELECTIONNES A ENVOYER LEURS DOSSIERS :

Les candidats présélectionnés par ordre de mérite, selon les critères susmentionnés, à concurrence de quinze (15) fois le nombre de candidats demandés (15 candidats) dans cette phase, soit 225 candidats (15 x 15) par poste (**en un seul tour**), seront invités à leurs adresses indiquées sur le formulaire d'inscription à présenter leurs dossiers et ce afin de s'assurer de la conformité des informations saisies avec les documents et pièces fournis.

VI. CONSTITUTION ET TRAITEMENT DES DOSSIERS :

1- Constitution des dossiers :

Les candidats présélectionnés, dont la liste est validée par le Comité de Recrutement (maximum 225 candidats par poste), seront invités par la banque, au moyen de SMS, **d'E**-mail et **de** lettre par rapide poste aux adresses et numéros de téléphone indiqués au niveau de leur fiches d'inscription, pour envoyer les documents demandés.

Le dossier de candidature à envoyer doit obligatoirement inclure les pièces suivantes :

- **Pour les gestionnaires (candidats postulant avec le diplôme de Licence):**
  - Une copie du formulaire d'inscription à imprimer à partir du site web susmentionnée ;
  - Une copie de la Carte d'Identité Nationale ;
  - Un curriculum vitae signé comportant une photo d'identité récente ;
  - Une copie certifiée conforme du relevé de notes du Baccalauréat (réussi) ;
  - Une copie certifiée conforme à l'original du diplôme obtenu selon le poste demandé ;
  - Une copie certifiée conforme à l'original des relevés de notes de la dernière année de licence;
  - Une attestation d'inscription au bureau d'emploi pour les candidats âgés de plus de 40 ans à la date limite des inscriptions.

  Les diplômes étrangers ou délivrés par les Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur ne sont acceptés que s'ils sont accompagnés d'une copie certifiée conforme à l'original de la décision d'équivalence décernée par les services concernés du Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur

- **Pour les agents d'exécution (candidats postulant avec le diplôme de Baccalauréat ou BTP):**
  - Une copie du formulaire d'inscription à imprimer à partir du site web susmentionnée
  - Une copie de la Carte d'Identité Nationale ;
  - Un curriculum vitae signé comportant une photo d'identité récente ;
  - Une copie certifiée conforme du relevé de notes du Baccalauréat (réussi) (uniquement pour les bacheliers) ;
  - Une copie certifiée conforme à l'original du Diplôme du BTP (uniquement pour les titulaires du BTP) ;
  - Une copie certifiée conforme du relevé de notes du concours du diplôme de BTP (réussi) (uniquement pour les titulaires du BTP) ;
  - Une attestation d'inscription au bureau d'emploi pour les candidats âgés de plus de 40 ans à la date limite des inscriptions.

Important : Ne seront pas pris en considération :

- Les dossiers, les demandes d'emploi et les éventuelles inscriptions électroniques parvenus avant la date de l'ouverture de la période des inscriptions.
- Les dossiers parvenus après la date limite fixée dans la lettre de convocation adressée au candidat présélectionné. A cet effet, seul le cachet du Bureau d'Ordre Central de la BTS Bank fait foi. Le candidat défaillant est considéré ayant abandonné sa candidature et sera remplacé par le candidat suivant selon l'ordre de mérite.
- Les dossiers incomplets ou qui ne répondent pas aux critères et conditions mentionnés dans l'avis du concours.
- Il en est de même pour les dossiers comportant des données mensongères ou erronées ou dont les données saisies sur le formulaire d'inscription sont non conformes aux pièces du dossier.

N.B :

- **La copie simple du diplôme ou de relevé des notes avec QR code est acceptée,**
- **Aucune rectification des données erronées ne sera opérée.**
- **Les dossiers non acceptés ne seront pas restitués.**

L'enveloppe comportant les documents demandés doit être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée directement au Bureau d'Ordre Central (BOC) de la BTS Bank à l'adresse suivante : **56 Avenue Mohamed V - 1002 – Tunis**

Cette enveloppe doit porter obligatoirement la mention suivante :

A MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE LA BTS BANK
A NE PAS OUVRIR CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2026
POSTE : [A indiquer le libellé du poste auquel le candidat a postulé]
REFERENCE DU POSTE : [A indiquer la référence du poste]

2- Traitement des dossiers :

Est rejeté tout dossier de candidature :

- Ne mentionnant pas sur l'enveloppe externe le libellé et la référence du poste ;
- Ne comportant pas les documents exigés pour le poste auquel le candidat a postulé ;
- Comportant une candidature à plus qu'un poste parmi les postes ouverts ;
- Parvenu après la date limite d'envoi des dossiers de candidature (**le cachet du BOC de la BTS Bank faisant foi**) ;
- Il ne sera pas accordé aux candidats la possibilité de compléter une pièce ou document manquant après les délais fixés. Tout document parvenu après les délais fixés ne sera pas pris en compte et sera considéré comme non avenu.
- Vérification de la conformité des dossiers parvenus et rejet des candidatures comportant des informations erronées ou fausses ou non conformes ;
- Vérification des niveaux et des spécialités mentionnés par rapport aux exigences des postes,

  NB :
  - Les relevés de notes doivent sous peine de rejet de la candidature, mentionner la note ou la moyenne obligatoirement **sur 20**. Les autres formes notations ne seront pas acceptées.
  - La note ou la moyenne déclarée doit être à deux (02) chiffres après la virgule et doit être strictement conforme à la note ou moyenne dans les relevés de notes, sous peine de déclarer la candidature non conforme. Le candidat est invité lors de son inscription à saisir ses notes directement de ses relevés de notes,
  - La non présentation du diplôme demandé avec la présentation d'un diplôme de niveau supérieur à celui exigé est un motif de rejet de la candidature.
- La liste préliminaire des candidats présélectionnés selon l'ordre de mérite [Quinze (15) fois au maximum le nombre des postes à pourvoir si ce nombre est disponible] sera publiée sur le site web de la **BTS Bank.**
- A l'issue du traitement des recours par le Comité de Nomination et de Rémunération (Recrutement), la liste finale des candidats présélectionnés sera arrêtée par poste [Quinze (15) fois au maximum le nombre des postes à pourvoir si ce nombre est disponible].

VII. DEROULEMENT DES EPREUVES ECRITES :

1- Déroulement des épreuves écrites

Les candidats issus de la liste finale des candidats présélectionnés (15 candidats maximum par poste) seront invités à passer des épreuves écrites à l'Institut de Financement du Développement du Maghreb Arabe (IFID) aux dates et lieux indiqués sur la convocation.

- Les gestionnaires passeront deux épreuves écrites, la première portera sur la culture générale avec un coefficient 1 et la deuxième épreuve sur les connaissances liées à la spécialité selon le poste demandé avec un coefficient 2 ;
- Les agents d'exécution passeront une seule épreuve dans la culture générale. La note obtenue représente la moyenne ;

- Le candidat ayant une moyenne **inférieure ou égale à 7/20 sera éliminé**.

Les candidats seront classés selon leurs notes ou moyenne des épreuves écrites par ordre décroissant et par poste.

Les candidats déclarés admis aux épreuves écrites sont en nombre de Trois (03) fois au maximum le nombre des postes à pourvoir [si ce nombre est disponible] selon leur ordre de mérite. Les candidats classés au-delà de ce nombre et suivant ne seront pas retenus.

La liste préliminaire des candidats admis aux épreuves écrites de l'**IFID** sera publiée aux sites web de la BTS Bank et de l'IFID, (les recours devront être envoyés directement et uniquement à la BTS Bank)

A l'issue du traitement des recours par le Comité de Nomination et de Rémunération la liste finale des admis aux épreuves écrites de l'IFID sera arrêtée.

- Les candidats issus de la liste finale des admis aux épreuves écrites de l'**IFID** [Trois (03) fois au maximum le nombre des postes] seront invités pour des entretiens au siège de la **BTS Bank** par le Comité de Nomination et de Rémunération avec une composition plus élargie, en vue d'arrêter la liste des candidats retenus.
- La liste préliminaire des candidats provisoirement retenus sera publiée sur le site web de la **BTS Bank** et celui de **l'ANETI**.
- A l'issue du traitement des recours et réclamations reçues, le Comité de Nomination et de Rémunération arrêtera :
  - La liste finale des candidats retenus (ayant réussi au concours),
  - Une liste d'attente des candidats classé en rang utile suivant pour remplacer éventuellement les candidats défaillants de la liste finale.
- Ces deux listes ne deviennent définitives qu'après leur approbation par le Conseil d'Administration de la BTS Bank.

2- Admission finale

Les candidats issus de la liste finale des candidats retenus, pour les postes demandés, seront invités à :

- Présenter leur B3 de date récente (moins de 3 mois) prouvant que le candidat n'a pas d'antécédents judiciaires. Le candidat ayant des antécédents judiciaires ne sera pas retenu ;
- Effectuer des visites médicales d'embauche, par le médecin de travail de la **BTS Bank**, en vue de s'assurer de leur aptitude physique et mentale. Le candidat déclaré inapte ne sera pas retenu.
- Signer le contrat d'embauche.

NB : un candidat défaillant lors de cette période sera remplacé par le candidat classé en rang utile suivant dans la liste d'attente du poste concerné.

VIII. DROIT DE RECOURS DES CANDIDATS

- A chaque étape de proclamation de résultat du concours, la BTS Bank donne droit aux candidats pour faire éventuellement leurs recours ou opposition pour défendre leurs droits à l'issue des étapes suivantes :
  - 1ère étape : présélection des candidats,
  - 2ème étape : proclamation des résultats des épreuves écrites,
  - 3ème étape : proclamation des résultats finaux préliminaires du concours.
- Les délais de recours sont fixés à sept (07) jours calendaires pour chaque étape.
- Les recours doivent être adressés uniquement par écrit au BOC de la BTS Bank (56 Avenue Mohamed V 1002 Tunis) par lettre recommandée ou par rapide poste ou remis directement.
- Seuls les recours issus des candidats eux-mêmes seront traités, les recours fait par d'autres

personnes ou organisme ne seront pas traités et seront par conséquent considérés comme non avenus.

- Seuls les recours parvenus dans les délais fixés dans l'avis de la banque seront traités. Par ailleurs, les recours parvenus après les délais fixés dans l'avis de la banque ne seront pas traités et seront par conséquent considérés comme non avenus.